



ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA

# Termes de référence

## Évaluation de fin de projet

### 1. Titre, numéro et durée du projet

"Renforcement des réseaux continentaux et plaidoyer pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie en Afrique" A-AFK-2017-3120. La durée du projet est du 01/07/2017 au 30/06/2020.

### 2. A propos de l'AFSA

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) est un réseau continental d'organisations travaillant pour la souveraineté alimentaire de l'Afrique en promouvant l'agroécologie. La vision de l'AFSA est la suivante : " **L'Afrique s'est développée en harmonie avec la nature, tirant parti de ses connaissances et systèmes traditionnels, et son peuple contrôle les ressources naturelles et autres ressources et les décisions connexes.** "La mission est "d'influencer les politiques et de promouvoir les solutions africaines pour la souveraineté alimentaire". L'AFSA sert de plate-forme continentale pour la consolidation des questions relatives à la souveraineté alimentaire et, ensemble, elle rassemble une voix unique et plus forte sur les questions et propose des solutions claires et réalisables. "L'AFSA compte actuellement 37 membres travaillant dans 50 des 55 pays du continent africain. Il y a 3 catégories de membres : les membres principaux<sup>1</sup>, les membres associés<sup>2</sup> et les amis de<sup>3</sup> l'AFSA. L'AFSA a des bureaux dans deux pays, un secrétariat situé à Kampala, Ouganda et depuis 2017 un bureau régional à Thiès, Sénégal.

### 2. Contexte et contenu du projet

L'alimentation, le changement climatique et la gestion foncière sont parmi les plus grands défis auxquels l'Afrique est confrontée. Les systèmes alimentaires africains sont

---

<sup>1</sup> Les membres principaux sont des réseaux régionaux ayant des membres dans plus d'un pays.

<sup>2</sup> Les membres associés sont des organisations du réseau qui ont des membres dans un même pays.

<sup>3</sup> Il s'agit généralement d'organisations qui ne sont pas des réseaux et qui peuvent être situées en dehors de l'Afrique.

menacés par l'agriculture industrielle qui cherche à contrôler la production, la distribution et la consommation des aliments. Caractérisé par l'utilisation de produits agrochimiques (pesticides et engrais synthétiques), de semences hybrides et OGM et de fermes de monoculture exploitées à grande échelle, le système alimentaire industriel cherche à prendre le contrôle des systèmes alimentaires africains. Alors que les gouvernements s'efforcent de s'attaquer aux problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition, ils se tournent vers l'agriculture industrielle avec sa promesse d'" augmentation des rendements " pour s'attaquer à ce problème. En conséquence, les paysans et les communautés ont vu leurs terres reprises par des fermes étrangères, des lois draconiennes sur les semences qui privent les agriculteurs et les sélectionneurs de leurs droits sur les semences, le monopole des semences et autres intrants agricoles vendus aux paysans ou fournis par des programmes gouvernementaux sous forme de subventions aux intrants agricoles.

Parallèlement, les gouvernements sont aux prises avec les changements climatiques qui menacent l'existence humaine, en particulier les agriculteurs et les pasteurs, aussi bien pour la production et leurs moyens de subsistance. La proposition faite pour l'adaptation et l'atténuation dans le secteur agricole met l'accent sur la conservation et l'agriculture respectueuse du climat, qui est basée sur le modèle de l'agriculture industrielle.

L'AFSA a organisé ses membres en groupes de travail pour aborder les questions ci-dessus qui ont un impact sur la souveraineté alimentaire en Afrique. Il existe quatre groupes de travail : Semences et agroécologie ; Terre et agroécologie ; Changement climatique et agroécologie ; Citoyens et agroécologie.

### 3. Résultats escomptés et impact du projet

L'AFSA, avec le soutien de Pain pour le Monde (BFW), de la Fondation Packard, de la Fondation Swift, du Tudor Trust et de la Marin Community Foundation (MCF), met en œuvre un projet de trois ans dont l'objectif global est de **" contribuer au renforcement du mouvement pour la souveraineté alimentaire en Afrique et d'influencer une transition agroécologique "**. Les objectifs du projet sont ;

1. Le réseau AFSA dispose d'une structure de communication améliorée.
2. Les membres de l'AFSA ont renforcé leurs compétences pour influencer efficacement les politiques nationales, régionales et continentales en matière d'agriculture, de semences et de terres, ainsi que les pratiques au niveau local.
3. La voix de l'AFSA pour la promotion du récit agroécologique, de la souveraineté semencière et des droits fonciers est de plus en plus entendue par des organismes

régionaux tels que la SADC, le COMESA, la CAE, la CEDEAO et des organismes continentaux comme l'UA

Ces objectifs doivent être évalués au moyen de cinq indicateurs.

Pour l'objectif 1, l'indicateur suivant a été fixé :

1.1 Une stratégie de communication globale, inclusive et faisant intervenir les membres, est établie et mise en œuvre.

Pour l'objectif 2, les indicateurs suivants ont été fixés :

2.1 Au moins 60% des membres de l'AFSA utilisent les connaissances et le matériel de plaidoyer acquis pour influencer les acteurs politiques concernés aux niveaux national, régional et continental.

2.2 Au moins 60% des membres de l'AFSA fournissent des informations et du matériel de l'AFSA aux groupes locaux qui les utilisent pour promouvoir l'agroécologie, la souveraineté semencière et la gestion responsable des terres.

Pour l'objectif 3, les indicateurs suivants ont été fixés :

- i. D'ici juin 2020, au moins 3 organismes régionaux ou continentaux tels que les CER ou l'UA ont mentionné les travaux de l'AFSA sur les politiques agricoles, semencières et foncières dans des discours, déclarations ou publications officielles (au moins une référence pour chaque domaine focal)
- ii. D'ici juin 2020, l'AFSA a été invitée par au moins 3 instances politiques régionales/continentales telles que les CER ou l'UA à présenter la position de l'AFSA sur les politiques agricole, semencière et foncière.

L'AFSA est en train d'engager les décideurs politiques aux niveaux continental et régional sur les systèmes semences gérés par les paysans (SSP) qui sont sous la menace d'emprise et de contrôle par les entreprises. Cela se fait en participant au processus politique aux niveaux régional et continental, en développant du matériel de plaidoyer pour influencer les politiques semencières et en organisant des ateliers régionaux de renforcement des capacités pour les membres et les décideurs politiques sur la politique semencière et les SSP.

L'AFSA a également pris la défense des droits fonciers communautaires en sachant que de nombreuses communautés, en particulier les femmes, se font saisir leurs terres par des individus ou des institutions multinationales, ou qu'elles sont abandonnées par les gouvernements en faveur d'industries comme les industries extractives et les "fermes

commerciales". Refuser à quiconque l'accès à cette ressource les condamne à la pauvreté et à la malnutrition, ce qui les rend plus vulnérables.

L'AFSA fait également pression pour l'adoption de l'agroécologie et des pratiques agroécologiques à travers le continent. C'est en participant à la recherche et en publiant des données probantes sur l'agroécologie et ses avantages pour les agriculteurs, les changements climatiques et les collectivités en général. L'objectif est de faire en sorte que les gouvernements et les organismes de politique régionale adoptent l'agroécologie, soutiennent et financent des initiatives telles que la recherche, le financement, les marchés locaux, l'innovation et la façon de tirer parti de la technologie au profit des petits agriculteurs.

L'AFSA a également renforcé sa fonction de communication par la mise à jour et la vulgarisation de son site Internet et de ses sites de médias sociaux, le renforcement des capacités de ses membres en matière de communication, la production de documents en français et en anglais en ligne avec les membres de l'AFSA.

#### 4. Objet de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation de fin de projet et le but est de ;

- a) Accéder à la performance et aux réalisations du projet par rapport aux objectifs fixés.
- b) Rendre compte aux intervenants de ce qui a fonctionné (s'est bien passé) et pourquoi, de ce qui n'a pas fonctionné et des raisons pour lesquelles cela n'a pas fonctionné.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont ;

1. Examiner et analyser la qualité et la pertinence de la conception ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet.
2. Examiner et documenter les principales leçons tirées de la mise en œuvre du projet et comment celles-ci peuvent être utilisées pour améliorer les projets futurs.
3. Formuler des recommandations basées sur les résultats de l'évaluation pour l'amélioration des projets futurs (conception et mise en œuvre).
4. Identifier et analyser tout résultat inattendu (positif ou négatif) découlant de la mise en œuvre du projet.

## 5. Portée de l'évaluation

L'évaluation couvrira l'ensemble du projet de juillet 2017 à juin 2020. L'évaluation devrait avoir une perspective continentale et recueillir les commentaires des membres de l'AFSA. Des visites sur le terrain seront effectuées dans au moins trois pays pour représenter les régions de l'Afrique orientale, australe et occidentale. Les principaux intervenants qui participeront à l'évaluation sont les membres de l'AFSA, le conseil d'administration, le secrétariat et certains de nos bailleurs de fonds.

## 6. Utilisateurs prévus

Si d'autres parties prenantes peuvent tirer profit de cette évaluation, les principaux utilisateurs visés sont l'AFSA (les membres, le secrétariat et le conseil d'administration), BfW et d'autres partenaires.

Les résultats de cette évaluation informeront la BfW et l'AFSA sur la conception d'un financement futur et devraient donc fournir des indications sur l'efficacité du concept, de la conception, de l'approche, de la gestion et de l'exécution du projet.

## 7. Questions d'évaluation

Pertinence :

- Dans quelle mesure les objectifs du projet, les activités prévues et les extrants prévus sont-ils conformes aux résultats et à l'impact prévus ?
- Dans quelle mesure les stratégies d'intervention et les objectifs du projet sont-ils pertinents pour répondre aux besoins des membres de l'AFSA et de leurs mandants (base, agriculteurs, etc.) ?
- Les objectifs et la conception sont-ils pertinents compte tenu du contexte politique, économique et financier ?
- La conception du projet est-elle adéquate pour résoudre le ou les problèmes en cause ?
- Quels facteurs internes et externes ont influencé la capacité des groupes cibles à atteindre les objectifs ?
- Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils toujours valables ?
- Dans quelle mesure les objectifs du projet s'alignent-ils sur la stratégie de l'AFSA ?

## Efficacité

- Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ou sont-ils susceptibles de l'être ?
- Quels sont les principaux facteurs qui ont influé sur l'atteinte ou la non-réalisation des objectifs ?
- Les approches et les activités étaient-elles appropriées pour atteindre les objectifs ?
- Examiner l'efficacité de la mise en œuvre du projet par rapport aux résultats escomptés, y compris une évaluation des méthodes et des approches utilisées ;
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu efficacement aux besoins du groupe cible - les membres de l'AFSA et leurs mandants ?
- Quels sont les changements les plus significatifs et les plus visibles pour les groupes cibles à la suite du projet ?
- Dans quelle mesure les groupes cibles ont-ils été atteints ? Quels sont les principaux facteurs qui ont influencé cette situation ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il joué son rôle dans la participation active des intervenants (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau) ?
- Quelle est l'efficacité de la stratégie du groupe de travail dans la mobilisation et l'engagement des membres pour une action commune autour des questions de terre, de semences et d'agroécologie ?
- Le système de S&E est-il adéquat ? Dans quelle mesure le système de S&E du projet a-t-il contribué à l'évaluation des résultats du projet ? Quelle est l'efficacité du système de suivi ? Comment l'impact du projet aurait-il pu être amélioré ?

## Efficacité :

- Évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs du projet, y compris les stratégies de mise en œuvre et l'approche du projet.
  - Les activités étaient-elles rentables ?
  - Les objectifs ont-ils été atteints à temps ?
  - Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus efficace par rapport aux autres solutions ?
  - Dans quelle mesure les structures de gestion et de responsabilisation du projet sont-elles efficaces ?
  - Quelles mesures ont été prises pour faire face aux difficultés ?
  - Y a-t-il eu des difficultés dans l'exécution du projet (planification, mise en œuvre, suivi, etc.) ?

## Impact

- Qu'est-ce qui a changé pour les groupes cibles à la suite de l'intervention du projet - intentionnelle ou non, positive ou négative, à court et à long terme ? Dans quelle

mesure le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités des membres de l'AFSA ?

- Quelle différence réelle les activités ont-elles apportée aux bénéficiaires ?
- Que se serait-il passé sans ces activités ? Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'objectif global ?
- Y a-t-il des changements non visibles (p. ex. attitude, comportement, etc.) ?
- Dans quelle mesure les impacts positifs du projet seront-ils susceptibles de se poursuivre ?

### Durabilité

- Dans quelle mesure les impacts positifs ou les changements du projet se poursuivront-ils (ou seront-ils susceptibles de se poursuivre) ?
- Quelles sont les mesures mises en œuvre pour soutenir la durabilité ?
- Quels ont été les principaux facteurs qui ont influencé la réalisation ou la non-réalisation de la durabilité ~~du programme ou du projet~~ ?
- Quels sont les facteurs clés qui devront faire l'objet d'une attention particulière afin d'améliorer les perspectives de durabilité des résultats du projet ?

### Questions d'organisation :

- La structure organisationnelle est-elle adaptée à l'objectif visé ?
- La structure de gestion et de gouvernance est-elle adéquate et fonctionnelle ?
- Quelle est la valeur ajoutée de l'adhésion à l'AFSA pour les membres et les groupes de membres (base) ? Qu'attendent les membres de l'AFSA et comment l'AFSA a-t-elle rempli ce rôle jusqu'à présent ?
- Quelle est l'efficacité de l'AFSA dans la planification et la mise en œuvre des stratégies et des politiques ?
- La sélection des groupes de travail reflète-t-elle les besoins des membres et de leurs mandants ?
- Quelles mesures ont été prises pour assurer la viabilité institutionnelle ?
- Comment fonctionne la gestion, comment fonctionne le processus décisionnel interne ? Dans quelle mesure d'autres facteurs de gestion tels que la capacité, les relations de travail au sein de l'équipe, les relations de travail avec les partenaires, les parties prenantes et les donateurs, les processus d'apprentissage tels que l'auto-évaluation/évaluation, la coordination et les échanges avec les projets connexes, les systèmes de communication interne et externe ont-ils influencé la performance du projet ?

## 8. Conception de l'évaluation

Le consultant doit décrire dans sa proposition une méthodologie détaillée qu'il a l'intention d'utiliser pour mener l'évaluation. La conception de l'évaluation choisie par l'évaluateur DOIT être conforme aux normes de qualité de l'évaluation du CAD de l'OCDE et elle doit être compréhensible dans l'évaluation. L'évaluation doit procéder à une revue documentaire et utiliser d'autres méthodes appropriées (tant qualitatives que quantitatives) pour recueillir les données nécessaires pour fournir l'information nécessaire à l'évaluation. Les principes qui guideront l'évaluation et auxquels l'évaluateur doit se conformer comprennent la transparence, l'indépendance, la sensibilité au genre et la participation. Voici quelques sources de données

### Sources d'information et procédures

- Documents de politique générale, documents de stratégie, plans et rapports de l'AFSA
- Proposition de projet et données de suivi du programme
- Dossiers du programme
- Parties prenantes et bénéficiaires (membres de l'AFSA, membres du conseil d'administration, Union africaine, Communautés économiques régionales et autres parties prenantes cibles directes et indirectes)
- Entrevue avec des informateurs clés
- Sites web
- Médias sociaux
- Articles d'actualité

## 9. Qualifications de l'évaluateur

L'évaluateur doit être titulaire d'un diplôme de troisième cycle en politique publique, développement international, économie, statistique, suivi et évaluation ou dans un domaine pertinent. L'évaluateur doit avoir de l'expérience dans l'évaluation de projets d'organisations en réseau, dans l'évaluation de programmes de plaidoyer politique et avoir des connaissances en développement organisationnel. L'évaluateur doit bien connaître les différentes méthodologies d'évaluation et, de préférence, les questions de souveraineté alimentaire et d'agroécologie. La maîtrise de l'anglais et d'excellentes aptitudes à la rédaction ainsi que de bonnes connaissances analytiques et aptitudes à la communication sont requises. La maîtrise du français est une OBLIGATION.

## 10. Budget



Le consultant doit présenter un budget qui doit comprendre, entre autres, les honoraires professionnels, les frais de communication et de déplacement.

## 11. Calendrier et jalons

Dans les 5 jours ouvrables suivant la signature du contrat, le consultant soumet à l'AFSA un rapport initial comprenant un plan de travail. L'évaluation doit être réalisée dans un délai de 45 jours ouvrés comprenant la collecte des données, l'analyse, la rédaction du rapport et une réunion de validation avec l'équipe de l'AFSA. L'évaluation devrait se dérouler de la mi-octobre à la mi-décembre 2019.

	Jalon important	Produit livrable	Durée (jours)
1	Plan d'évaluation, réunion de lancement	Rapport de démarrage	05
2	Collecte de données, revue documentaire, visites sur le terrain	Projet de rapport d'évaluation	25
3	Intégrer les commentaires dans le rapport final, élaborer une présentation PowerPoint des principales constatations, préparer un plan de mise en œuvre.	Rapport d'évaluation final Présentation PowerPoint de l'évaluation (méthodologie, conclusions et recommandations) Plan de mise en œuvre	15

## 12. Produits livrables attendus

Le consultant doit produire les livrables suivants ;

1. Rapport de démarrage
2. Plan de travail assorti d'échéanciers et d'activités clairs.
3. Une première ébauche du rapport d'évaluation.
4. Rapport d'évaluation final.
5. Présentation PowerPoint de la méthodologie d'évaluation, des principales conclusions et recommandations
6. Préparation d'un plan de mise en œuvre avec toutes les recommandations formulées dans le rapport final

## 13. Rapport d'évaluation final

Le rapport final doit être rédigé en anglais et contenir les éléments suivants:

- i. **Résumé analytique** : un document indépendant (environ 5 pages), fortement rédigé et axé sur le sujet, comprenant les questions clés de l'évaluation, les principaux points analytiques, les conclusions, les enseignements tirés de l'expérience et les recommandations.
- ii. **Introduction** : le but de l'évaluation, la portée de l'évaluation et les questions clés. Brève description du projet/~~programme~~ à évaluer et des conditions cadres pertinentes
- iii. Conception/méthodologie de l'évaluation
- iv. Principaux résultats/constatations : en ce qui concerne les questions soulevées dans les termes de référence
- v. Conclusions fondées sur des données probantes et d'une analyse.
- vi. Recommandations concernant les étapes/activités/suivi futurs - soigneusement ciblées sur les publics appropriés à tous les niveaux, pertinentes et réalisables (si possible, une recommandation pour chaque conclusion).
- vii. Enseignements tirés (généralisations des conclusions applicables à une utilisation plus large).
- viii. Annexes (termes de référence, liste des personnes/organisations consultées, répartition par sexe et représentation sociale des répondants, littérature et documentation consultées, etc.)

## 14. Processus de demande et exigences

Voici les exigences qui devraient faire partie de la demande d'emploi de ce consultant ;

1. Une proposition technique comprenant un plan d'évaluation
2. Une proposition budgétaire détaillée
3. Information sur la composition de l'équipe, y compris un curriculum vitae à jour qui indique clairement les qualifications et l'expérience.

Les consultants ou entreprises intéressés et qualifiés doivent envoyer leur candidature par courrier électronique en un seul fichier pdf (maximum 15 pages, y compris les CV et les budgets) à l'adresse suivante : [million.belayali@afsafrica.org](mailto:million.belayali@afsafrica.org) et une copie à [joshua.mwesigwa@afsafrica.org](mailto:joshua.mwesigwa@afsafrica.org) avant le 11 Octobre 2019. Indiquer dans l'objet : **Proposition d'évaluation.**

Adresse :

Alliance for Food Sovereignty in Africa Secretariat

Plot 3433 Ntinda Kiwatule Road

P.O. Box 571, Kampala Uganda.